

## Communiqué de presse

## Résultats de la nouvelle étude sur les répercussions du changement climatique dans le bassin du Rhin

Vaduz, les 5 et 6 juillet 2011

D'ici le milieu du siècle, les débits sont susceptibles d'augmenter de 20% au maximum en hiver et de baisser de 10% au maximum en été sur l'ensemble du bassin du Rhin, avec des fluctuations plus ou moins importantes selon les régions. Parmi de nombreuses autres informations, ces enseignements sont les éléments centraux de la nouvelle *Etude de scénarios sur le régime hydrologique du Rhin* que présente à Vaduz la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR).

Cette année, le gouvernement du Liechtenstein accueille l'Assemblée plénière des représentants de tous les Etats riverains du Rhin coopérant au sein de la CIPR, pour y traiter de questions de la gestion des eaux. Le Liechtenstein a la particularité d'être le seul Etat dont le territoire est intégralement compris dans le bassin du Rhin.

L'Assemblée plénière de la CIPR s'articule autour des principaux sujets suivants :

« L'étude de scénarios sur le régime hydrologique du Rhin » permet d'obtenir, pour la première fois, des projections modélisées de débits pour un avenir proche (d'ici 2050) et plus lointain (d'ici 2100) rapportées à des échelles représentatives du Rhin et de la Moselle. Les résultats de cette étude se fondent notamment sur le projet « Rheinblick2050 » de la Commission Internationale de l'Hydrologie du bassin du Rhin (CHR) dans lequel ont été regroupés, au niveau du bassin du Rhin, différentes études, jeux de données et méthodes de calcul des Etats riverains du Rhin. On note en tendance depuis un siècle que les débits du Rhin augmentent en hiver et baissent en été et que les crues d'amplitude moyenne sont plus fréquentes sur l'ensemble de l'année. André Weidenhaupt, Président de la CIPR, souligne à ce propos : « Cette tendance est clairement confirmée par les récentes projections réalisées pour le 21ème siècle. Nous devons prendre ces signaux au sérieux et mettre au point étape par étape les mesures d'adaptation nécessaires dans tous les secteurs liés à la gestion des eaux. »

Nous avons connu ces derniers mois une phase de sécheresse prolongée, heureusement atténuée entre-temps par une légère remontée des niveaux d'eau dans le Rhin et le lac de Constance. Les niveaux du Rhin d'avril et de mai 2011 ont été les plus bas mesurés depuis un siècle, ce phénomène étant en partie dû au fait que la fonte des neiges a démarré dans les Alpes dès janvier et non pas en avril/mai comme à l'habitude.

La **redynamisation du milieu fluvial** est un autre axe important de travail de la CIPR car elle aide à compenser les effets du changement climatique. En effet, elle favorise la protection contre les inondations en donnant au fleuve plus d'espace pour s'écouler. Elle a parallèlement un impact positif sur la biodiversité et sur la migration fluviale des poissons migrateurs vers l'amont comme vers l'aval. Les mesures déjà réalisées ont ainsi permis à plus de 6.000 saumons adultes de migrer de la mer du Nord vers leurs frayères pour s'y reproduire. Environ un millier de truites du lac de Constance sont remontées en 2010 vers leurs frayères en empruntant la passe à poissons de l'usine hydroélectrique de Reichenau.

La CIPR salue la décision prise le 24 juin 2011 par le gouvernement néerlandais **d'entrouvrir à partir de 2015 les écluses du Haringvliet**, passage d'importance capitale pour l'accès au Rhin des saumons en cours de montaison et condition essentielle du succès durable du « Plan directeur 'Poissons migrateurs' Rhin ». Cette mesure était déjà inscrite dans le communiqué de la 14<sup>ème</sup> Conférence ministérielle sur le Rhin d'octobre 2007 et reproduite dans le Plan de gestion établi en 2009 pour le bassin du Rhin.

Dans un volet différent, la CIPR a remis à jour la **liste des substances du Programme d'analyse chimique 'Rhin'** 2012-2014, instrument de surveillance de tous les polluants significatifs dans le bassin international du Rhin.

Autre nouveauté : la CIPR a accordé le **statut d'observateur** à l'organisation « Arbeitsgemeinschaft Revitalisierung Alpenrhein/Bodensee ». Elle étend ainsi au Rhin alpin et au lac de Constance la participation des observateurs reconnus à ses travaux. Cette fédération regroupe les organisations « Lebendiger Rhein » et « ProFisch Alpenrhein », elles-mêmes constituées de différentes associations suisses, liechtensteinoises et autrichiennes de pêche et de protection de la nature et de l'environnement. Helmut Kindle, directeur de l'Office liechtensteinois de la protection de l'environnement et co-président de l'Assemblée plénière de la CIPR, se réjouit de cette décision : « Je suis heureux de constater que les riverains d'amont et d'aval de la CIPR évoluent de plus en plus concrètement vers une communauté de solidarité qui ne s'arrête pas aux échanges entre représentants des pouvoirs publics mais associe également les citoyens agissant au sein des associations de protection transfrontalière des eaux et de l'environnement ».

L'année passée, la CIPR a célébré dans le cadre d'un colloque commémoratif tenu dans le Kurfürstliches Schloss de Mayence ses 60 ans de coopération internationale pour la protection du Rhin et les succès qui ont jalonné ces six décennies. La **brochure de cette commémoration** intitulée « **Vive le Rhin! – La CIPR a 60 ans** » rassemble les notes personnelles et les souvenirs échangés au cours de cette célébration et dessine des perspectives d'avenir.

## Autres informations

Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR)

Ben van de Wetering

Tél. : +49-(0)261-94252-17 Portable : +49-170-4976861

ou

Anne Schulte-Wülwer-Leidig Tél.: +49-(0)261-94252-19 Portable: +49-171-322 65 82

http://www.iksr.org

## En bref

La Suisse, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Luxembourg, Etats riverains du Rhin, ainsi que la Commission Européenne, coopèrent ensemble dans le cadre d'une convention internationale au sein de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR). Le Président (actuellement le Luxembourgeois André Weidenhaupt) et les organes de la CIPR sont assistés par un secrétariat international dont le siège est à Coblence (Allemagne). Par ailleurs, le secrétariat apporte son soutien aux Etats du bassin du Rhin devant mettre en œuvre la directive cadre européenne sur l'eau (directive 2000/60/CE) et la directive européenne sur la gestion des risques d'inondation (directive 2007/60/CE). Dans cet esprit, la coopération transfrontalière a été étendue à l'Autriche, au Liechtenstein et à la Belgique/Région Wallonne. Les langues de travail de la CIPR sont le français, l'allemand et le néerlandais. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site de la CIPR www.iksr.org.